

Appel pour les Cours Internationaux 2018

L'enseignement et la formation font partie des missions essentielles de chaque Institut membre du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP).

L'Association Pasteur International Network finance chaque année entre dix et vingt cours destinés en priorité aux étudiants (« post-graduate ») et jeunes chercheurs du Réseau mais également aux personnels d'autres institutions (universités, agences de santé publique, organisations gouvernementales etc.).

Cet appel à propositions pour organiser les cours internationaux en 2018 est ouvert jusqu'au 28 mai 2017. Les coordinateurs sont invités à présenter leurs projets de cours complets, **en ligne seulement** sur <http://cours.pasteur-international.org/?lg=fr>

1. Agenda de l'appel

- 24 mars - 28 mai 2017: candidatures en ligne
- 29 mai - 31 août: évaluations externes
- Septembre: réunion du comité de sélection, composé de: 5 représentants régionaux du RIIP; Institut Pasteur : Direction Déléguée à l'Enseignement; Direction Internationale; Association Pasteur International Network
- 19-22 Septembre: validation de la sélection par le Conseil d'Administration de l'Association, information à l'Assemblée Générale
- Octobre 2017: Annonce des résultats
- 2018: réalisation des cours

2. Objectifs auxquels doivent répondre les cours proposés

- Favoriser et compléter la formation de scientifiques aux différents stades de leur carrière
- Répondre aux priorités de recherche et de santé publique dans les différentes régions du Réseau International des Instituts Pasteur
- Consolider les relations scientifiques entre les chercheurs du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP)
- Favoriser l'émergence de projets scientifiques régionaux novateurs à l'issue de ces formations
- Développer les partenariats avec les Universités et encourager les formations diplômantes

3. Types de cours éligibles

- Cours « post-graduate » (de 20 à 40 participants). L'objectif sera de former des jeunes chercheurs sur des sujets d'intérêt, en combinant des travaux pratiques avec des conférences de haut niveau, en s'appuyant sur des stratégies d'apprentissage innovantes.
- Ateliers (environ 20 personnes). L'attention sera portée sur des techniques de pointe ou sur des techniques absolument nécessaires dans des contextes particuliers
- Apprentissage en ligne et MOOCs

4. Critères d'évaluation pour les experts et le comité de sélection

- Qualité du cours (sujets, organisation) et de l'équipe d'enseignants
- Pertinence et impact attendu pour la recherche et la santé publique locale et de la Région, notamment pour les instituts du RIIP
- Priorité sera donnée aux cours réalisés dans un institut du RIIP
- Le PI ou co-PI doit provenir d'un institut du RIIP
- Budget présenté en adéquation avec les objectifs du cours
- Dimension internationale du cours (participants)
- Visibilité locale et internationale, renforcement du RIIP dans la Région
- Les cours déjà réalisés lors des années précédentes doivent considérer :
 - o D'augmenter les co-financements et ainsi de réduire le financement demandé à l'Association, afin d'atteindre une autonomie en principe au bout de 4 ans, et/ou
 - o De changer le lieu du cours afin de faire bénéficier d'autres régions

5. Exigences à respecter par chaque cours proposé, notamment financières

- **Les étudiants** doivent venir, pour au moins 50% d'entre eux, des Instituts du Réseau International des Instituts Pasteur
- **Le financement** de l'Association Pasteur International Network sera limité à maximum 80% du budget total du cours (au moins 20% de co-financements doivent être présentés). Si à la clôture de l'appel, les cofinancements ne sont pas confirmés, indiquer les co-financements pressentis
- **Le montant** financé par l'Association Pasteur International Network sera en principe inférieur ou égal à 20 000 € pour des cours d'une semaine, à 30 000 € pour les cours de deux semaines ou plus

- **85%** du montant accordé seront envoyés par virement bancaire à l'Institut organisateur 3 à 4 mois avant le cours ; les 15% restants seront transférés après la remise du rapport de cours
- **Les dépenses éligibles** dans le montant attribué par l'Association sont: consommables; billets d'avion au tarif économique uniquement; frais d'hôtels; frais de restauration; frais de communication; frais de transport locaux; autres frais directs pour la mise en place du cours (en cas de doute, consulter l'Association)
- **Les dépenses inéligibles** sont : équipements; rémunérations aux enseignants ou aux étudiants; per-diems; locations de salle dans un Institut du Réseau; frais de gestion par un Institut du Réseau
 - o En "dépenses inéligibles", on entend qu'on ne pourra pas utiliser le financement de l'Association pour réaliser des dépenses directes pour les items cités. En revanche, la participation en nature ("in-kind") de l'Institut d'accueil pourra être chiffrée et valorisée en tant que co-financement fourni par cet institut. De plus, si les dépenses considérées inéligibles sur le financement de l'Association sont considérées comme éligibles par d'autres bailleurs sur leur financement, elles peuvent être indiquées dans ce cadre.

6. Rapport de cours

Un rapport technique et financier détaillé devra être envoyé un mois après la fin du cours. Un modèle sera fourni, qui inclut :

- Des informations sur l'organisation générale et le déroulement du cours, la procédure de sélection des participants
- Le programme du cours et la participation des enseignants
- La liste des participants (noms, nationalité et institution d'origine)
- Des appréciations globales sur le niveau des participants
- Le mode d'évaluation des participants
- La liste des documents distribués
- Un résumé de l'enquête de satisfaction des participants

Seulement à la remise de ce rapport, les 15% restants du financement attribué par l'Association seront transférés à l'Institut organisateur.

<http://cours.pasteur-international.org/?lg=fr>

<https://www.pasteur.fr/fr/international>